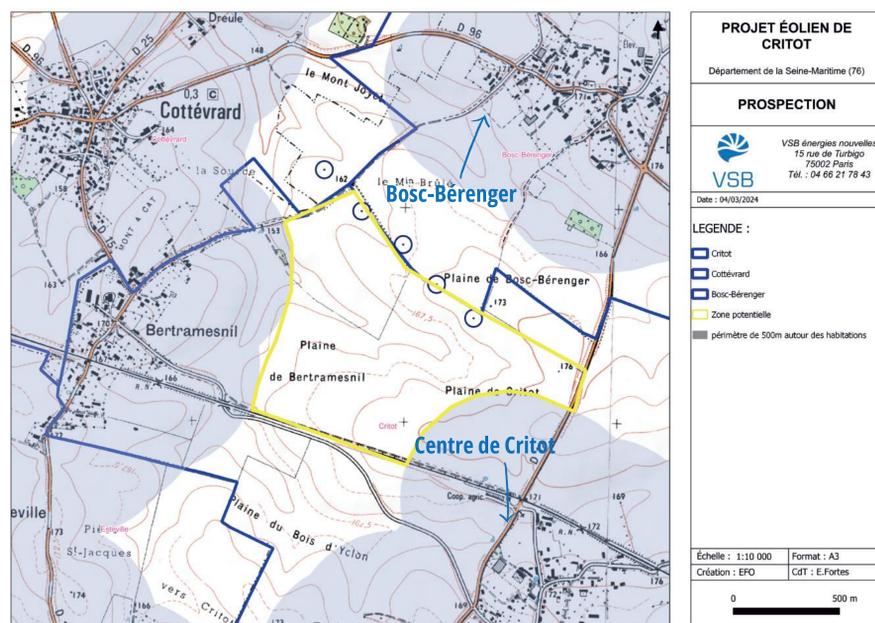


L'IMPLANTATION DU PARC

Après une compilation des différentes contraintes enregistrées, il est possible de définir une implantation du projet d'extension.



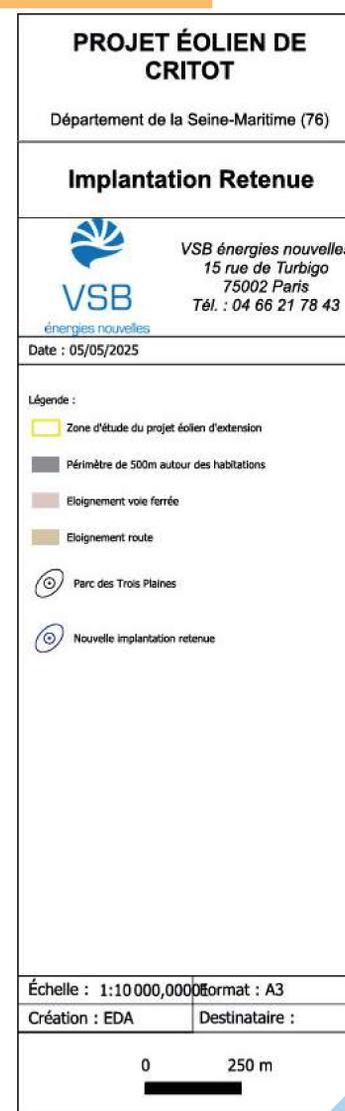
LA PREMIÈRE ZONE RETENUE

La zone encadrée ici en jaune représente la zone d'implantation potentielle des éoliennes. Elle a été déterminée au lancement des études en superposant les contraintes dont nous avons déjà connaissance (distance aux habitations, contraintes de l'armée, captage d'eau...).

COUCHES APRÈS COUCHES

Lorsque les études avancent, nous recevons des informations pour exclure ou éviter certaines zones. Ces recommandations sont à prendre au sérieux car elles permettent de créer un projet respectueux de l'environnement, du paysage et des habitants.

L'IMPLANTATION RETENUE



LES RÉSULTATS DES ÉTATS INITIAUX

Ces études sont réalisées par des bureaux d'étude indépendants et spécialisés pendant environ un an. Les aspects écologiques, paysagers et acoustiques du territoire et de la zone d'étude sont étudiés. C'est à partir de ces éléments que la création d'une trame d'implantation est possible.

C'EST QUOI UN ÉTAT INITIAL ?

Avant de mesurer l'impact potentiel des éoliennes sur la zone, les bureaux d'études recensent les éléments paysagers, environnementaux et acoustiques, déjà présents, à prendre en compte pour la suite du projet. Ce sont les états initiaux !

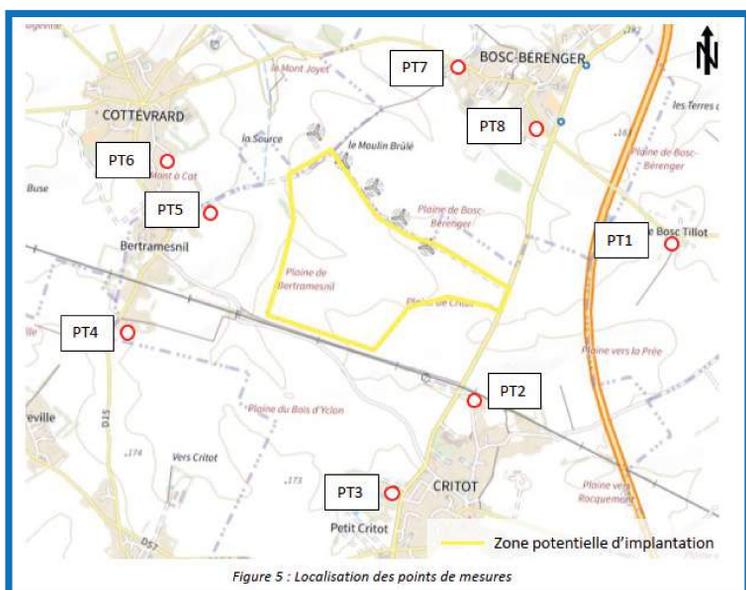
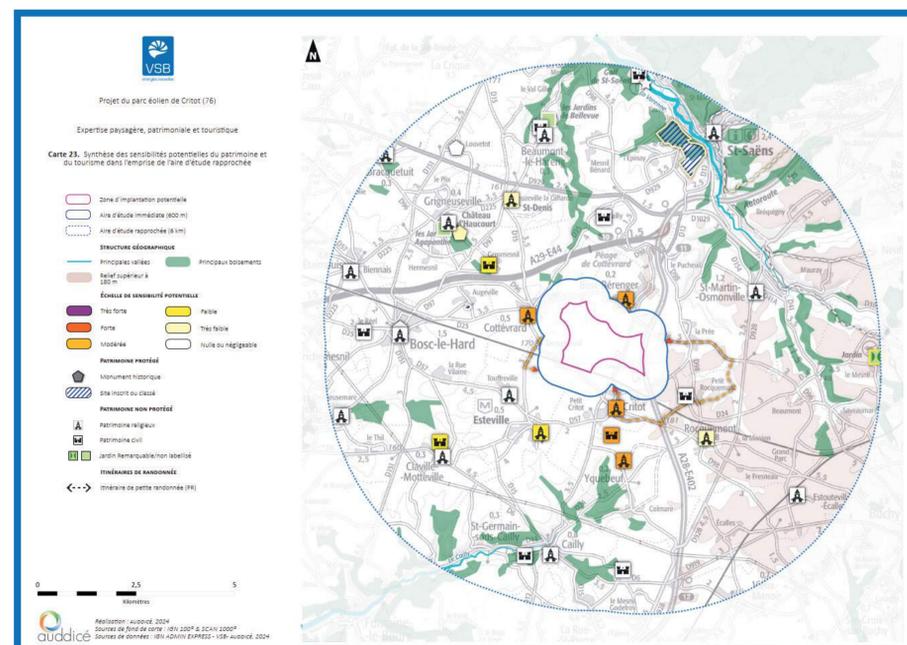
Ces données permettent de produire une implantation des éoliennes et à partir de celle-ci, d'étudier les potentiels impacts de l'extension.

Les études paysagères

Elles identifient puis analysent les sensibilités paysagères présentes dans un rayon d'environ 11 kilomètres, pouvant aller à une vingtaine de kilomètres autour du projet. Elles tiennent compte des éléments paysagers environnants : monuments historiques, sites inscrits, lieux de vie, effets cumulés avec les autres parcs éoliens...

Les études acoustiques

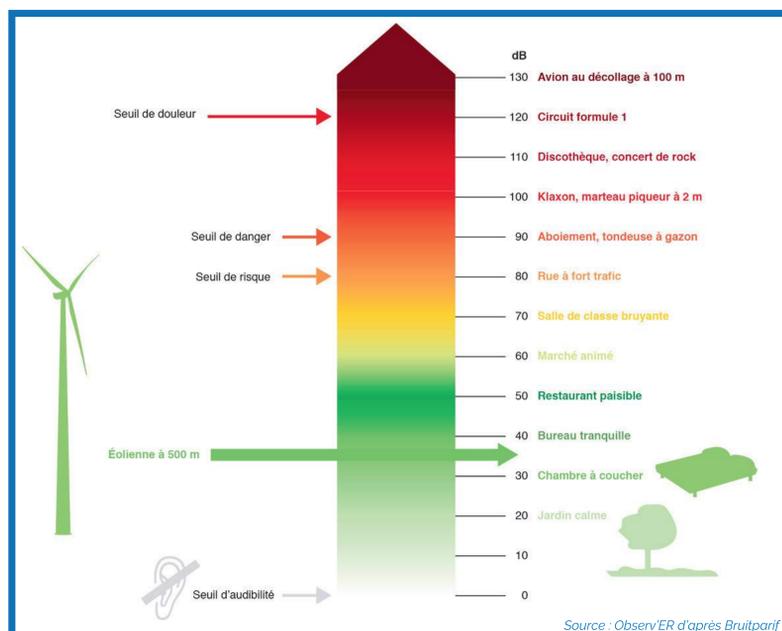
Elles mesurent le bruit ambiant depuis les habitations les plus proches du projet à l'aide de sonomètres. Ces études permettront de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur par rapport aux riverains.



Résultats :

Sur cette période, de jour, les décibels varient entre 34 et 65 dB(A), selon les vitesses et directions de vent.

De nuit, les décibels varient de 24 à 60 dB(A) sur cette même période.



Les sonomètres ont été positionnés tout autour de la zone du projet pour prendre en compte les différents lieux d'habitation. L'étude a été réalisée du 23 janvier au 12 février 2025.

LES RÉSULTATS DES ÉTATS INITIAUX

Ces études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants et spécialisés pendant environ un an. Les aspects écologiques, paysagers et acoustiques du territoire et de la zone d'étude sont étudiés. C'est à partir de ces éléments que la création d'une trame d'implantation est possible.

Les études environnementales

Un bureau d'études spécialisé réalise les expertises de terrain sur les habitats naturels, la faune et la flore. Les études ont permis de définir précisément les enjeux naturels locaux, sur les quatre saisons, afin d'aboutir à un état initial environnemental.

Ensuite ? Etudier les impacts du projet sur l'environnement et réfléchir aux mesures d'évitement, de réduction voir de compensation.

Crédit photo : Ecosphère



Bergeronnette printanière



Le parc selon les saisons

C'EST QUOI UNE ÉTUDE D'IMPACT ?

C'est un rapport présentant le projet et ses potentiels impacts. Il est réglementé par le gouvernement et vise à prendre en compte les enjeux environnementaux dans l'élaboration des projets. **Il comprend :**

- Un résumé non technique (présenté lors de l'enquête publique)
- Une description du projet (localisation, conception, dimension, caractéristiques)
- L'état actuel de l'environnement et de son évolution avec et sans le projet
- Les impacts du projet sur l'environnement
- Les mesures envisagées pour éviter, réduire voir compenser ces impacts sur l'environnement et la santé humaine

source : ecologie.gouv.fr

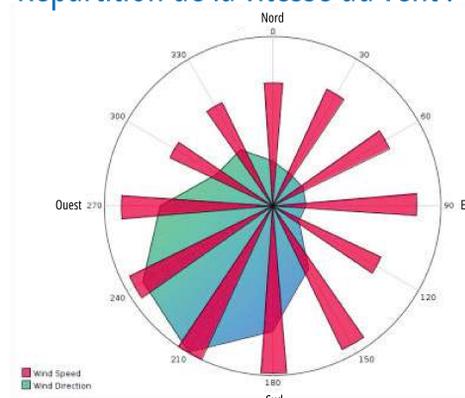
Les mesures de vent

L'étude de vent a été réalisée grâce aux données du parc existant ainsi qu'avec de nouveaux capteurs placés sur les éoliennes. Ces capteurs permettent de connaître avec précision la direction et la vitesse du vent.

Les résultats des études et du parc depuis 7ans confirment la viabilité de l'extension du parc.

Découvrez la production estimée du parc à l'affiche suivante !

Répartition de la vitesse du vent :

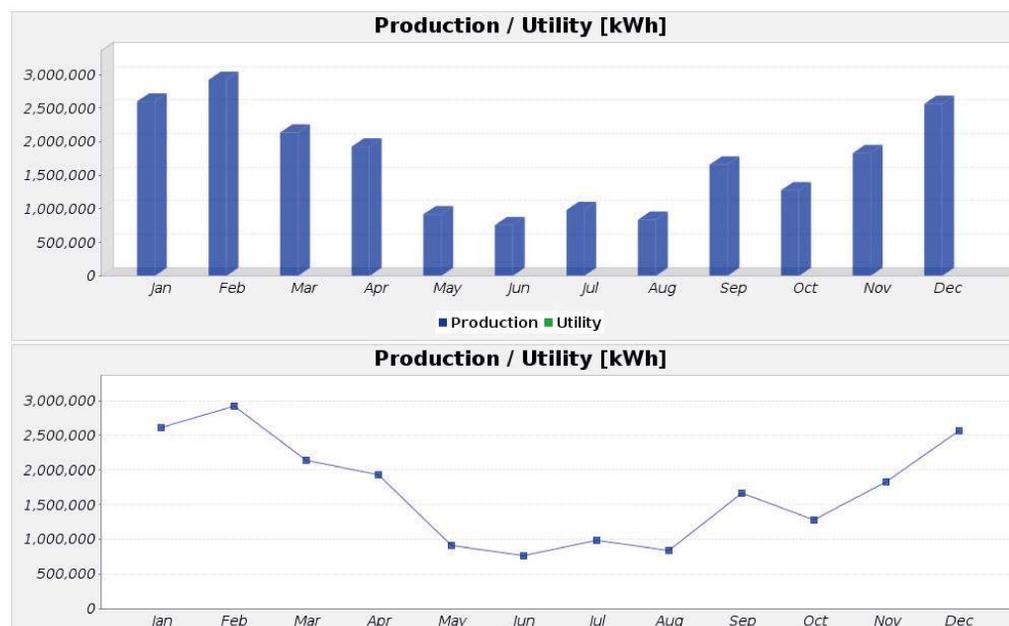


LA PRODUCTION DU PARC ET DE SON EXTENSION

La production du parc actuel en 2024

Au total sur l'année 2024, c'est 20 441 768 kWh (20,4 GWh) qui ont été produits par le parc ! En France, un habitant consomme en moyenne 2 200 kWh par an.

Il est également possible d'observer les variations saisonnières, notamment liées à un vent plus fort à l'automne et en hiver. Pour rappel, les éoliennes tournent 80% du temps. Lorsqu'elles sont à l'arrêt, elles peuvent être en maintenance ou en bridage. Parfois, le vent est trop fort (>90km/h) ou trop faible (<14km/h).



C'EST QUOI UN KWH?

Le kWh est une unité de mesure de l'énergie, égale à l'énergie que consomme ou que produit un équipement ou un générateur d'une puissance de 1 kW (1000 Watts) pendant une heure.

La production estimée du projet avec l'extention

Avec l'ajout des nouvelles éoliennes le parc passera à 30 900 000 kWh/ an (30,9 GWh/an). Soit une augmentation d'environ 10 900 000 kWh annuelle (10,9 GWh).

DÉCOUVREZ LE SITE INTERNET DU PROJET !

Pour connaître la suite du projet et retrouvez toutes les informations sur les études, revoir les vidéos, rendez-vous sur le site Internet !

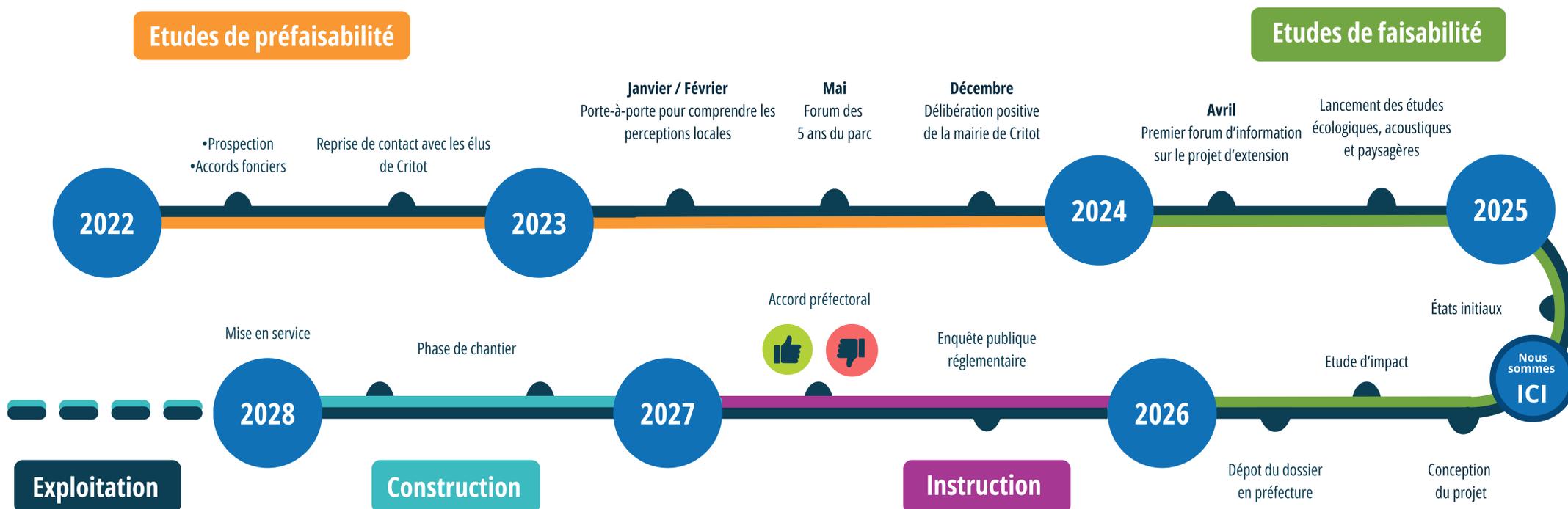
WWW.EDLIEN-CRITOT.FR



Crédit photo : Demopolis Concertation. Le parc des trois plaines depuis la route - 04/2025

C'EST QUOI LA SUITE ?

Maintenant que les états initiaux sont réalisés et l'implantation déterminée, il reste encore de nombreuses étapes et notamment la phase d'instruction qui permettra aux habitants de donner leur avis sur ce projet.



L'INSTRUCTION

L'instruction d'un projet éolien est l'étude par les autorités du dossier déposé par le porteur de projet. Elle analyse les impacts environnementaux, techniques et sociaux. Les services de l'État consultent différents experts avant de décider si le projet peut être autorisé ou doit être refusé.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de cette instruction, une enquête publique est organisée et permet aux citoyens de s'exprimer sur le projet ayant un impact sur l'environnement ou le cadre de vie. Un commissaire enquêteur recueille les avis, répond aux questions et rédige un rapport. Ce processus garantit la transparence et permet d'éclairer la décision finale de l'administration.

LA CONCERTATION MISE EN PLACE POUR VOUS INFORMER SUR LE PROJET

Pour que les habitants restent informés du projet tout au long de son développement et puissent donner un avis éclairé lors de l'enquête publique, nous avons réalisé de nombreuses actions de concertation ces deux dernières années.



Réalisation de 4 porte-à-porte



Distribution de 4 lettres d'information



Organisation de deux forums, l'un pour les 5 ans du parc et un pour présenter le projet (le 24 mai 2023 et le 17 avril 2024)

Au terme de l'enquête publique, la commission d'enquête émettra un rapport et des conclusions motivées au vu de l'ensemble des avis reçus. In fine, après consultation de l'ensemble des services compétents et au regard des résultats de l'enquête publique, c'est le Préfet qui rendra son verdict sur l'avenir du projet.